



COMMUNE D'ECLEPENS

DEMANDE DE LOCATION DE LA BUVETTE DU FOOT

Location à titre privé Location pour société/entreprise (cocher ce qui convient)

Jour et date de la location : le

PERSONNE RESPONSABLE DE LA LOCATION :

Nom : Prénom :

Nom de la société/entreprise :

Date de naissance : N° de téléphone / natel :

Adresse complète :

.....

E-mail :

N° compte IBAN :

La réservation prend effet à réception du formulaire de demande de location. Le paiement du montant de la location et de la caution doit se faire au plus tard 15 jours avant la location sur le compte IBAN N° CH45 0900 0000 1000 7918 3 ou en espèce au guichet de l'administration communale.

En cas d'annulation dans les 15 derniers jours avant la date de réservation, la location complète est due et seule la caution sera remboursée.

La personne soussignée est responsable du bon déroulement de cette location et doit obligatoirement être présente pendant la manifestation. Un habitant de la commune ne peut pas louer la buvette à son nom pour une personne extérieure à la commune.

Le locataire doit s'informer préalablement sur les mesures d'organisation et de sécurité dictées par l'OFSP et le canton selon les circonstances. Il s'engage à les respecter.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune manifestation publique ne peut avoir lieu sans l'autorisation préalable de la Municipalité qui, si besoin, prescrit aux organisateurs des mesures d'ordre et de sécurité.

Le locataire atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts et avoir pris connaissance du « Règlement pour la location de la Buvette du foot ».

Date :

Signature :